



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 43882

Texte de la question

M. Dominique Perben attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les anomalies de fonctionnement qui semblent avoir prévalu à l'institut médico-légal du centre hospitalier de Lens en avril 2008, à l'occasion d'autopsies médico-légales, à l'issue desquelles les corps rendus aux familles n'auraient pas été recousus, contrairement aux règles de déontologie et de respect dues aux personnes. Il souhaite savoir quels ont été les résultats de l'enquête administrative sur ce sujet, quelles mesures ont été prises et dans quelles conditions l'administration responsable de ce service a présenté des excuses aux familles concernées.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Perben](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43882

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2251

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)